

Le médiateur de crédit pour les PME



► LE MÉTIER

En cas de difficultés pour se financer

BRUXELLES Dorénavant, un médiateur du crédit aux entreprises peut aider les petites et moyennes entreprises (PME) – toute entreprise, chef d'entreprise, artisan, commerçant, profession libérale, entrepreneur individuel – éprouvant des diffi-

cultés à se financer, à trouver une solution à leur problème.

Dans ce cadre-là, il va analyser les dossiers qui lui sont soumis, faciliter le dialogue et la concertation entre les entreprises et leur organisme financier. En effet, il a pour mission d'analyser les dossiers et d'examiner leur situation de manière concrète en vue de proposer des solutions chaque fois que cela est possible et saisir le gouverne-

ment de tous problèmes majeurs non résolus et, le cas échéant, proposer des solutions pour les rencontrer.

DE MÊME, il va informer sur les mesures de soutien public, et jouer un rôle de médiation avec d'autres pouvoirs publics (receveurs fiscaux, parastataux de sécurité sociale...). Pour ce faire, il faut constituer un dossier de médiation de crédit (coordon-

nées du demandeur, raison de la demande de financement, raison du refus de la banque, les conséquences négatives pour l'entreprise...).

P.V.

RENSEIGNEMENTS

Médiateur du crédit

Rue de Ligne, 1, à 1000 Bruxelles
0800/84.426
mediateurducredit@cefip-kefik.be
www.mediateurducredit.be